

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-059SEANCE DU **MARDI 16 MAI 2023**

Le mardi 16 mai 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 10 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 18
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstentions : 6
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Éric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Éric MAUCORT À Chantal BOISNIER, Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU À Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL À Frédéric DAVIET, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Éric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marc NARDI

Avenant n°3 à la Convention de service commun Ressources Humaines entre le CC-CVL, la Mairie et le C.I.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la convention de création d'un service commun « Ressources Humaines » et ses avenants entre la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire (CC-CVL), la Mairie de Chinon et le C.I.A.S,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources Humaines » de la Mairie de Chinon du 18 avril 2023,

Considérant la création de nouveaux postes au sein du service des Ressources Humaines non prévus dans la convention initiale,

En 2016, une convention de mutualisation du service Ressources Humaines a été passée avec la Communauté de Communes Chinon Vienne Loire et le C.I.A.S.

Au regard des évolutions des besoins et des services de la CC-CVL, de la Mairie de Chinon et du CIAS, il convient de structurer et d'étoffer le service des ressources humaines.

Cette réorganisation du service des Ressources Humaines a conduit à créer les postes suivants :

- 1 Chargé de recrutement/mobilité
- 1 Responsable formation/prévention
- 1 Formateur référent sécurité
- 1 Assistante DRH

Ces postes n'étaient pas prévus dans la convention initiale, il convient donc de prendre un avenant à la convention afin de définir les modalités de répartitions financières de ces postes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de service commun « Ressources Humaines » à compter de janvier 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DAMMERY, Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer l'avenant à la convention ainsi que toutes pièces annexes à ce dossier ;
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

Fait à CHINON, le 24 mai 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 08/06/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.